

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 24 septembre 2020**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 44**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 30/09/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/09/2020 (accusé de réception du 29/09/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Transports collectifs - convention de délégation de service public - Avenant n°5**

**L'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics de Quimper Bretagne Occidentale a pour objet de mettre en place la gratuité du réseau de transports collectifs les samedis après-midi.**

**\*\*\***

Par délibération en date du 27 juin 2014, l'agglomération de Quimper a acté la gratuité sur le réseau de transports collectifs QUB le samedi matin à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le principe de validation à bord des bus a toutefois été conservé, grâce à la distribution à bord d'un titre gratuit jusqu'à 13 heures, afin de conserver les données de fréquentation, essentielles dans la construction prospective d'une offre de transports cohérente sur le territoire.

Avant la mise en place de la gratuité le samedi, la fréquentation moyenne du réseau était de 8 932 voyages, soit 2 800 le matin et 6 132 l'après-midi (données en moyenne sur l'année 2013).

Avec la gratuité, la fréquentation a augmenté au total de + **11,4 %** sur la journée (9 951 voyages) en moyenne de 2016-2018 par comparaison à 2013.

L'effet gratuité a permis une augmentation du volume des passagers de + **32,7 %** le matin (3 715 voyages) et de + **1,7 %** l'après-midi dès 13h (6 236 voyages), en évolution moyenne 2016-2018 versus l'année 2013 (avant la gratuité).

La gratuité est également effective depuis le 9 juillet 2018 le dimanche et 26 000 voyages annuels sont réalisés les dimanches.

En complément de cette mesure et afin de dynamiser l'usage du réseau de transports collectifs dans cette période où la crise sanitaire a eu un fort impact sur la fréquentation, il est proposé de mettre en place la gratuité du réseau QUB les samedis après-midi à compter du samedi 3 octobre 2020.

Le coût de cette mesure est estimé à **108 456 € TTC** (en € 2020) sur la base de la fréquentation moyenne constatée.

Les recettes perdues le samedi après-midi se décomposent comme suit :

- Titres vendus à bord du bus : 80 843 € TTC (en € 2020).  
Il s'agit des Billets Unitaires, Duo, Journée, Groupe, BreizhGo.
- Titres vendus en dehors du bus : 27 613 € TTC (en € 2020).  
Il s'agit des Pass Liberté, 10 Voyages TN, 10 Voyages TR.

Cette mesure fera l'objet d'un suivi régulier pour en mesurer l'impact sur la fréquentation du réseau le samedi après-midi.

Si l'examen du bilan effectué après une période d'observation d'un an aboutit à un écart de plus de 20 % de la fréquentation du samedi après-midi par rapport à celle de l'année précédente (sans transfert de voyages du matin vers l'après-midi dans les mêmes proportions), les parties procéderont aux ajustements nécessaires afin de le prendre en compte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à signer l'avenant n°5 à intervenir avec la société Keolis Quimper et acter la mise en place de la gratuité les samedis après-midi à compter du 3 octobre 2020 ;
- 2 - à verser mensuellement à l'exploitant, 1 249 474 € HT, montant sans changement par rapport à l'avenant n°4 représentant les charges d'exploitation et ce dans l'attente d'un prochain avenant qui prendra en compte les effets de la crise sanitaire tant sur les charges que sur les recettes. (L'exploitant devant en parallèle reverser mensuellement à Quimper Bretagne Occidentale la somme correspondant aux recettes d'exploitation conformément à l'article 25.3 de la convention).